Réseau francophone des régulateurs de l'Energie/RegulaE.Fr

L'expérience de la construction de l'indépendance du régulateur ivoirien du secteur de l'électricité

Juillet 2017

Hippolyte EBAGNITCHIE
Directeur Général
ANARE

Sommaire

Anaré
AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

I. Le contexte de la mise en place du régulateur (ANARE/ANARE-CI)

A. Les difficultés du secteur de l'électricité

B. Les réformes engagées

II. La construction de l'indépendance du régulateur: de l'autonomie à l'indépendance

A. Au plan organique

B. Au plan des ressources

C. Au plan des instruments de régulation

I.
Le Contexte de la mise en place du régulateur (ANARE/ANARE-CI)

SCHEMA DE L'EVOLUTION DU SECTEUR

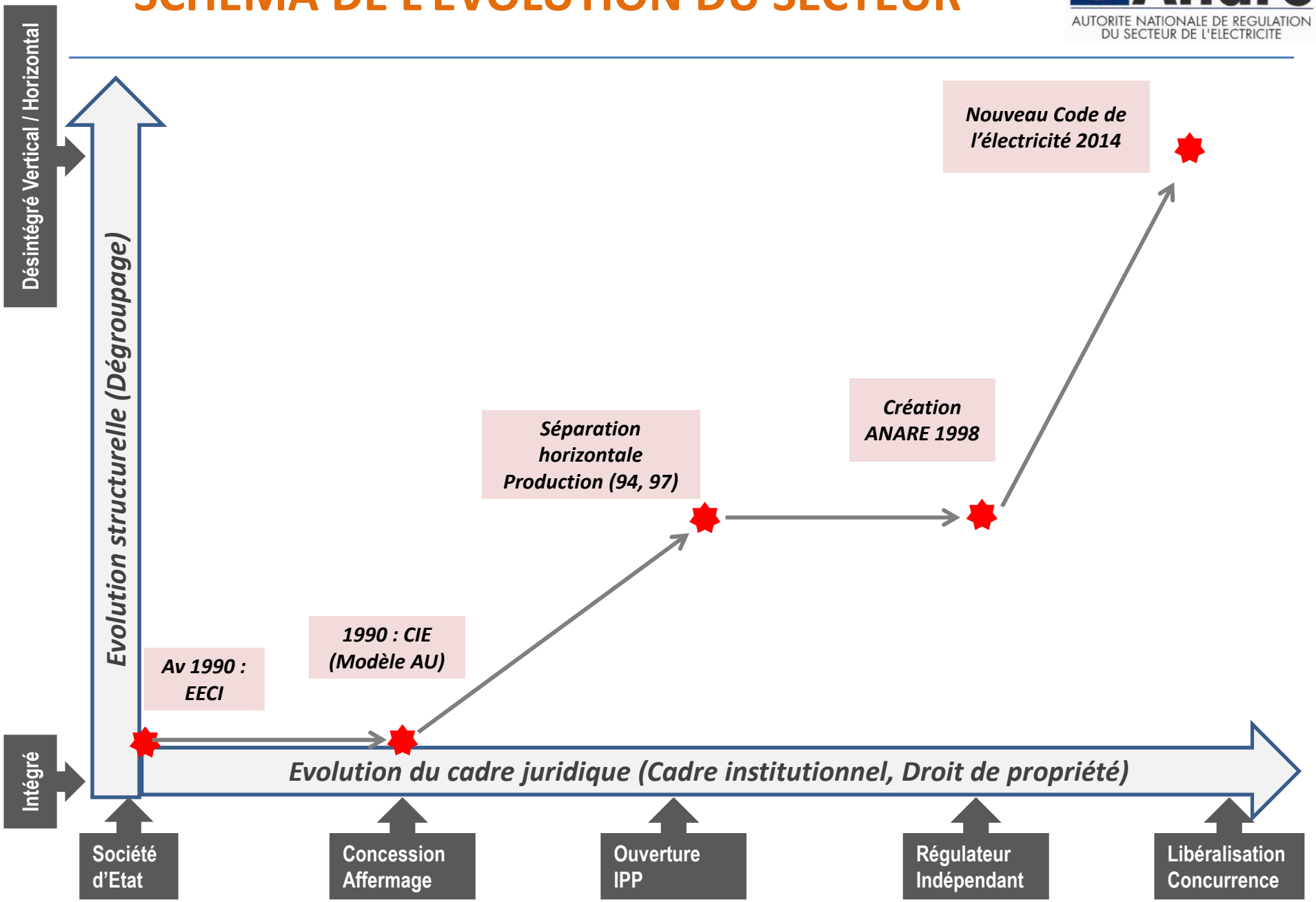

Anaré
AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

II.
La construction de l'indépendance du régulateur: de l'autonomie à l'indépendance

EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA REGULATION

Anaré
AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

AVANT 1998 – ETAT REGULATEUR

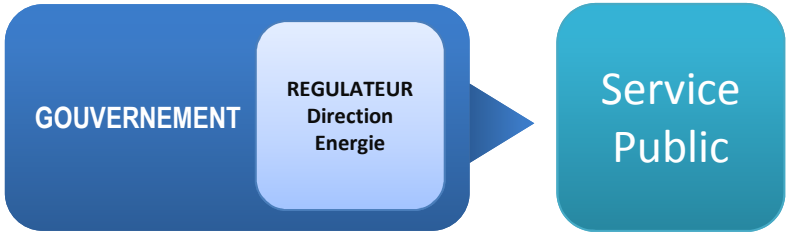

1. Système de la régulation tutélaire ou ministérielle, assurée directement par l'Etat à travers la DGE

1998 – ANARE

2. Régulation déléguée à l'ANARE, société d'Etat, soumise à une double tutelle ministérielle

2014 - 2016 – ANARE-CI

Code de l'Electricité: création d'un régulateur indépendant
Décret 12/10/2016: ANARE-CI, Autorité Administrative Indépendante; propose les tarifs/pouvoir limité

PROCHAINE ETAPE

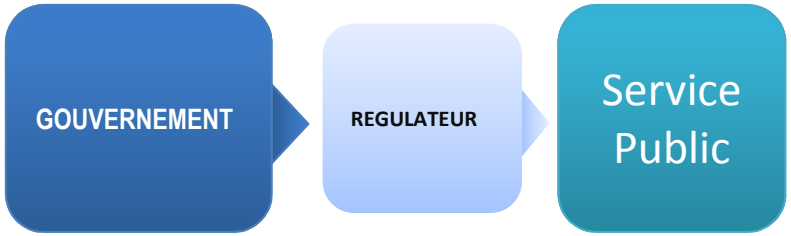

Etat: définit la politique et la réglementation
ANARE-CI: assure la régulation

AU PLAN DES RESSOURCES (1/2)

Anaré
AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

CRITERES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE

	ANARE	ANARE-CI
Existence d'un budget distinct de celui de l'Etat	*- Existence d'un budget autonome* *- Budget arrêté par le conseil d'administration et approuvé par le Ministre du Budget*	*Existence d'un budget autonome adopté par le Conseil de régulation*
Allocation de ressources propres provenant du secteur régulé et plus importantes que les subventions de l'Etat	*ressources propres issues principalement du secteur*	*- ressources propres issues principalement du secteur* *- quote-part redevance de convention reste à définir*
Mécanisme transparent et formalisé d'allocation des ressources	*Mécanisme d'allocation non transparent et non formalisé*	*Mécanisme transparent d'allocation reste à définir*

AU PLAN DES RESSOURCES (2/2)

Anaré
AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

RESSOURCES HUMAINES

	ANARE	ANARE-CI
- Recruter et rémunérer son personnel selon des critères propres **- Exercer son autorité sur le personnel**	*Pouvoirs reconnus et exercés par l'ANARE*	*Pouvoirs reconnus à l'ANARE-CI*
Disposer de l'expertise	*- Personnel recruté dans les domaines technique, financier et juridique*	*Critères de nomination des membres du CR: compétences juridique, technique et financier en rapport avec le secteur de l'électricité*
Renforcer les compétences	*Elaboration et exécution de plans de formation en rapport avec les missions de régulation* *Contraintes financières*	*Plans de renforcement des compétences à reconduire*

LES INSTRUMENTS DE REGULATION

Anaré
AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

	ANARE	ANARE-CI
Tarification	*Dans les textes, proposition tarifaire à l'Etat ; en pratique recommandations du régulateur sur la proposition de l'opérateur*	*proposition à l'Etat pour les tarifs de vente et d'accès aux réseaux ;*
Octroi et retrait des licences	*- contrôler et approuver les contrats d'importation et/ou d'exportation ; compétence jamais exercée* *- avis sur les autres projets de convention; dans la pratique, régulateur associé aux négociations*	*avis avant toute conclusion, modification ou résiliation de convention*
Protection des consommateurs	*- défendre les intérêts des usagers et gérer leurs réclamations avec pouvoir de recommandation;* *- mission accomplie en toute indépendance avec des résultats satisfaisants*	*- Protéger les usagers* *- Propositions sur le bon fonctionnement du service public*
Contrôle du respect des textes et conventions	*- assurer le respect par les opérateurs des textes et conventions sans pouvoir de coercition (enquête, sanction)* *- contrôle portant principalement sur le suivi de la transmission des documents contractuels ; résistance d'un opérateur (Agrekko)*	*assurer le respect par les opérateurs des textes et conventions avec pouvoir de coercition (enquête, sanction)*
Règlement des litiges	*- gérer leurs réclamations avec pouvoir de recommandation;* *- litiges entre usagers/opérateur réglés par l'arbitrage ou la médiation ; décisions généralement respectées* *- litiges entre opérateurs/opérateurs Etat : régulateur pas sollicité*	*- régler les litiges usagers/opérateurs avec pouvoir de décision* *- litiges entre opérateurs/opérateurs Etat : médiation ou conciliation*
Pouvoirs (décision, d'enquête et de sanction)	*- pas de pouvoir de décision* *- compétence consultative ; avis au ministre non publiés*	*pouvoirs de décision, d'enquête et d'injonction; pouvoir de sanction partagé avec le ministre*

Anaré
AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE